

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

N° 124

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Blin et M. Tryzna

à l'amendement n° 97 de Mme Lebec

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par le mot :

« notamment ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous amendement vise à insérer le mot "notamment" afin que la mise oeuvre soit plus souple dans la mise en oeuvre des mesures prévues pour la protection des captages prioritaires destinés à l'alimentation en eau potable.